



DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

67-69 avenue du Prado  
13286 MARSEILLE CEDEX 6

Contact presse : Françoise Rouquette

Tél. 04 91 83 63 43

Communiqué de presse n°s13070207 du 07 février 2007

## Réunion de la CLIS de la Société Solamat-Merex à Fos-sur-Mer

*La Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de Solamat-Merex, à Fos-sur-mer, s'est réunie ce mercredi 7 février sur le thème des rejets de dioxines de l'installation. Une nouvelle réunion sera organisée le 23 février. Les résultats d'un contrôle inopiné mené par la DRIRE sur cette installation ont montré un dépassement des teneurs autorisées en dioxines de ses fumées.*

La société Solamat-Merex exploite une unité d'incinération de déchets industriels à Fos-sur-Mer, en zone industrialo-portuaire. Sa capacité annuelle de traitement est de 60.000 tonnes de déchets par an, principalement en provenance des Bouches-du-Rhône et de toute la région PACA.

Un contrôle inopiné sur les fumées a été réalisé à la demande de la DRIRE par un laboratoire privé, mi-décembre 2006. Les résultats des analyses produits ces jours derniers, montrent un dépassement des concentrations en dioxines de plus de deux fois la valeur prévue dans l'arrêté d'autorisation (0,26 nanogramme par mètre cube d'air au lieu de 0,10 nanogramme).

La CLIS a été réunie ce mercredi 7 février : une douzaine de participants étaient présents dont le Maire de Fos sur Mer, des associations et représentants du personnel du PAM .

La direction de SOLAMAT-MEREX a d'abord présenté les résultats des autres rejets dans l'air qui sont conformes aux normes imposées. Les rejets de dioxines qui sont surveillés avec attention ont conduit l'entreprise à programmer un investissement pour le remplacement du laveur de fumées en 2007. Cet équipement semble être à l'origine de cette augmentation des valeurs en dioxines.



Ministère de l'Ecologie  
et du Développement Durable

Une nouvelle série d'analyses sera réalisée le 13 février, intégrant les propositions des associations : intervention de deux laboratoires de façon simultanée pour conforter les résultats, prélèvement en amont et en aval du laveur pour valider l'origine de l'augmentation des rejets.

Les résultats de ces analyses seront présentés lors d'une prochaine réunion de la CLIS programmée le 23 février.

